RAPPORT ANNUEL 1998-1999

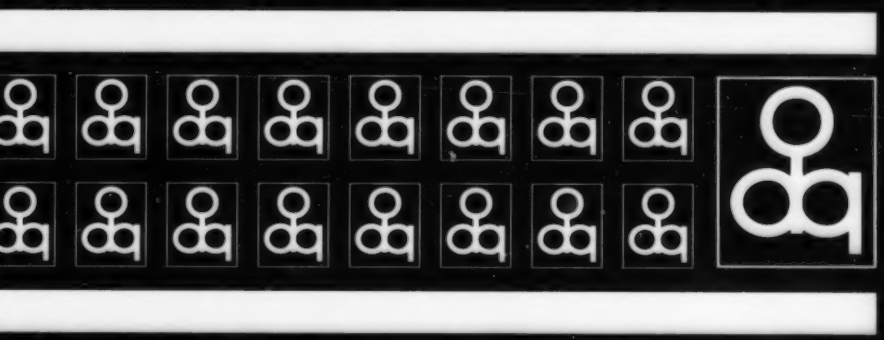

Ordre des denturologistes du Québec

RAPPORT ANNUEL 1998-1999

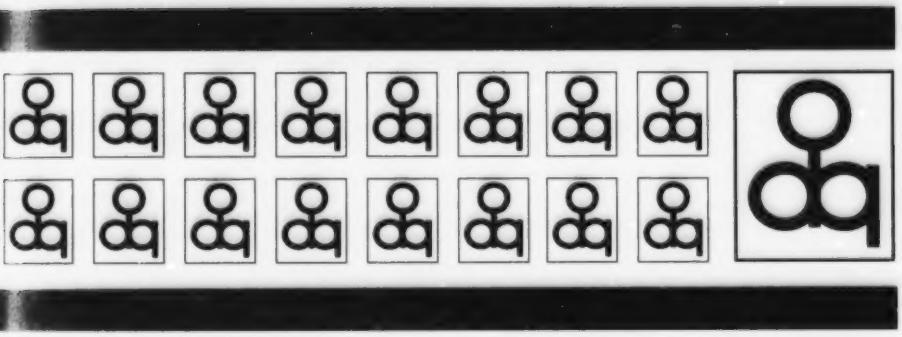

Ordre des denturologistes du Québec

L'Ordre des denturologistes du Québec a pour mission

♦♦♦

de protéger le public de façon exemplaire en assurant une **qualité soutenue** des services dispensés;

♦♦♦

de positionner le denturologiste comme le **professionnel de référence** en matière de prothèses dentaires;

♦♦♦

de mobiliser les membres en suscitant chez eux **l'obsession d'une compétence toujours plus grande** et la volonté d'y arriver par une formation adéquate et un perfectionnement constant.

Longueuil, Octobre 1999

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 1999 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Denis M. Provencher, d.d.

Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable
de l'application des lois professionnelles,

Linda Goupil

Longueuil, Octobre 1999

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 1999 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Denis M. Provencher, d.d.

Membres du Bureau

Denis M. Provencher, d.d.

Administrateurs

Pierre Gilbert, d.d.

André Verreault, d.d.

Pierre Cantin, d.d.

Linda Gaudreault, d.d.

Denis Naud, d.d.

Sylvain Perreault, d.d.

Guy Dugré, d.d.

Richard Allaire, d.d.

Gilles Guérette, d.d.

Marc Michaud, d.d.

Dominic Pelletier, d.d.

André Clément, d.d.

Erik Furois, d.d.

Odette Blouin-Cliche

Benjamin Bonneau

Huguette Martel

Comité administratif

Denis M. Provencher, d.d., président

Sylvain Perreault, d.d., vice-président

Dominic Pelletier, d.d., trésorier

Guy Dugré, d.d., administrateur

Benjamin Bonneau, administrateur nommé

Personnel permanent

Directrice générale et secrétaire	Monique Bouchard
Secrétariat	Linda Ducharme
	Mona Guérette
	Diane Steben
Employée intérimaire	Monique Bonneau

Rapport du président

Denis M. Provencher, d.d.

C'est avec plaisir que l'Ordre des denturologistes vous présente son vingt-cinquième rapport annuel dont l'exercice financier se terminait le 31 mars 1999.

En cette année qui a marqué le quart de siècle d'existence de notre profession, permettez-moi un bref rappel du chemin qu'a parcouru la denturologie.

À l'instar du Code des professions, la denturologie est née en 1973. Au cours de ces dernières décennies, la denturologie a su prendre sa place et s'intégrer dans les activités de la santé.

La reconnaissance, tant du public que des professionnels, est aujourd'hui acquise. Les sondages répétés nous démontrent le haut degré de confiance de la part de la population envers notre profession.

On a vu apparaître et s'accentuer des pratiques multidisciplinaires. Il est évident que l'apparition des implants dentaires a grandement favorisé ces pratiques qui regroupent chirurgien dentiste, denturologiste, technicien dentaire et hygiéniste dentaire autour d'un patient, pour le plus grand bénéfice de ce dernier.

25e anniversaire

L'Ordre pour sa part a souligné, quoique modestement son 25e anniversaire. Il a remis des certificats d'expertise à ses membres ainsi que des affiches afin de souligner au public les 25 ans de la profession.

Dépliants

Conformément aux orientations stratégiques définies l'an dernier, et afin de mieux démontrer le rôle de l'Ordre face à sa clientèle de base, soit le public, un dépliant intitulé "Dans votre intérêt" a été mis à sa disposition. Nous l'avons aussi distribué gratuitement à quelque 550 organismes publics travaillant près de notre clientèle cible, tout particulièrement dans le milieu de la santé.

Ce dépliant explique de façon simple les différents services et recours qu'un patient peut obtenir à l'Ordre des denturologistes du Québec.

Les commentaires face à cette initiative à notre sens, furent nombreux et très positifs.

Unités de formation continue (U.F.C.)

Cette année a permis à ce programme qui, depuis deux ans, a franchi les étapes d'étude et de la consultation, de voir le jour de façon pratique.

Le programme "Unités de formation continue" (U.F.C.) a été conçu pour stimuler et encourager le denturologiste dans la poursuite de sa formation post-graduée. Il a reçu un accueil favorable, si l'on en juge par l'accroissement très substentiel des participations aux activités de formation continue.

À titre d'exemple, CIRED (Centre international de recherche et d'éducation en denturologie) qui appartient à notre maison d'enseignement, et qui dispense des activités de formation continue au Québec et à l'extérieur du Québec, a connu une année record de participation de nos professionnels.

Inspection professionnelle et asepsie

Le comité d'inspection professionnelle s'est penché d'une façon particulière cette année sur les activités du denturologiste en matière d'asepsie et de désinfection, tant au cabinet qu'au laboratoire.

Il a émis des recommandations au Bureau afin que ce dernier statue, reconnaisse et publicise à ses membres les normes généralement reconnues en denturologie en ces matières. Nous avons donc ajouté à notre Guide éducatif un nouveau chapitre sur l'asepsie et il fut distribué à tous les membres.

Cégep

Encore cette année, l'Ordre a soutenu financièrement sa seule institution d'enseignement au Québec.

Nous avons investi quelque 17 000$ à divers titres, dont une subvention pour l'aménagement de la nouvelle clinique, ainsi qu'au remaniement du cours en denturologie qui s'est amélioré de façon importante et qui nous permettra, sans aucun doute, de maintenir notre leadership canadien et mondial en matière d'enseignement en cette matière.

Accusations mensongères

L'Ordre a dû répondre à des questions de l'Office des professions, suite à un envoi anonyme et des plaintes portées à l'Office.

Nous avons répondu très précisément et avec beaucoup de transparence, sur la qualité et l'honnêteté de la gestion de notre administration, dont je suis le président depuis 8 années.

Les accusations étaient évidemment biaisées et sans fondement réel et l'Office a clos ce dossier.

Suite à une enquête interne, les administrateurs ont, à l'unanimité, demandé la démission de l'un des leurs, car les affirmations de ce dernier, sous serment, se sont révélées incompatibles avec les faits et les preuves matérielles recueillies.

Prise d'empreinte

Une hygiéniste dentaire s'est vue condamnée en Cour Supérieure pour pratique illégale de la denturologie, après avoir pris des empreintes à la demande de son employeur, une dentiste, ce qui est évidemment illégal.

Je me dois ici de souligner la collaboration de l'Ordre des hygiénistes dentaires, de même que l'Ordre des dentistes, qui ont pris des actions pour que de tels gestes ne se reproduisent plus. Ils ont tous deux informé leurs membres que la prise d'empreinte par des hygiénistes dentaires ou des assistantes dentaires est illégale.

Assemblée générale

L'assemblée générale de l'Ordre s'est tenue le 20 juin 1998. Les membres présents lors de cette assemblée nous ont principalement saisis de deux de leurs préoccupations majeures.

En premier lieu, ils nous ont unanimement encouragés à réexaminer sérieusement la possibilité d'une reprise de notre campagne publicitaire.

Deuxièmement, ils nous ont adressé leurs préoccupations et ils ont incité l'Ordre à intervenir auprès des autorités responsables de "l'Aide sociale", car non seulement la qualité, mais aussi l'ensemble des services donnés aux bénéficiaires est en danger, étant donné, que les coûts inhérents à la fabrication d'une prothèse, surpassent à bien des titres, le montant alloué par le gouvernement.

Remerciements

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce rapport annuel, les activités furent multiples et les ressources humaines nombreuses. C'est grâce à l'implication de toutes ces personnes, tant au niveau du Bureau, des membres de comités et du personnel permanent, que nous sommes fiers de présenter ce rapport et je les en remercie.

Rapport de la direction

Monique Bouchard
Directrice générale et secrétaire

Activités du Bureau

Au cours de l'année 1998-1999, le Bureau s'est réuni à quatre (4) reprises pour des assemblées régulières. Il a tenu une (1) assemblée spéciale.

Les principales résolutions sont les suivantes:

Élection / Nomination

Élection de MM. Guy Dugré, d.d., Dominic Pelletier, d.d., Sylvain Perreault, d.d. et Benjamin Bonneau, administrateur nommé, comme membres du Comité administratif.

Nomination de M. Sylvain Perreault, d.d., au poste de vice-président.

Nomination de M. Dominic Pelletier, d.d., au poste de trésorier.

Élection de M. Erik Furois, d.d., au poste d'administrateur pour la région de Montréal, suite à la démission de M. Denis Clermont, d.d..

Nomination de M. Alphonse Pettigrew, d.d., comme membre du comité d'inspection professionnelle, suite à la démission de M. Martin Durand, d.d..

Nomination de M. Bruno Leclerc, d.d., M. Marc Belleville, d.d. et M. Eric Picard, d.d., aux postes d'inspecteurs au comité d'inspection professionnelle.

Nomination de M. Bruno Leclerc, d.d., comme membre du comité d'inspection professionnelle, suite à la démission de M. Yvan Robida, d.d..

Nomination de M. Guy Dugré, d.d., comme responsable du congrès 2000, qui se tiendra les 14-15 et 16 septembre 2000 à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières.

Nomination de Mme Nathalie Côté, d.d., Mme Eve Lepage, d.d. et Mme Silva Sarkassian, d.d., comme scrutatrices et Mme Chantal Corbeil, d.d., comme scrutatrice substitut pour l'élection 1999.

Mandat renouvelé de 2 ans pour les membres du comité de discipline, soit : M. Robert Cabana, d.d., Mme Marielle Lapierre, d.d. et M. François Zilio, d.d..

Création d'un comité des affaires professionnelles composé de M. Gilles Jules Beauchemin, d.d., M. Pierre-Paul Landry, d.d., M. Pierre Tremblay, d.d. et M. Dominic Pelletier, d.d., responsable, dont le mandat consiste au développement des projets dans l'intérêt de la profession.

Mandat de 2 ans au comité de révision composé de M. Gilles Jules Beauchemin, d.d., M. Pierre-Paul Landry, d.d., M. Richard Arsenault, d.d. et M. Benjamin Bonneau.

Décisions administratives et financières

Adoption du plan d'action 1999-2000.

Adoption du bilan financier au 31-03-98.

Adoption des états financiers mensuels.

Adoption des prévisions budgétaires 1999-2000.

Comités

Adoption du document "Normes généralement reconnues en denturologie".

Adoption de la liste abrégée des tarifs suggérés par l'O.D.Q..

Adoption des rapports d'activités de tous les comités.

Adoption du rapport du président concernant les activités du Comité administratif.

Tableau des membres

Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au tableau des membres.

Relations avec l'Association des denturologistes du Québec

Demande d'enquête sur la remise possible, par un administrateur à des personnes de l'extérieur, de documents déposés au Bureau.

Autorisation donnée au président et au Comité administratif de prendre toutes les mesures utiles, incluant si nécessaire, toute poursuite jugée applicable en l'espèce, à l'égard d'un administrateur, le président de l'A.D.Q., tout groupe ou personne impliqué.

Le Bureau demande la démission d'un administrateur.

Que le président et le Comité administratif prennent les mesures utiles y incluant, si nécessaire, une intervention juridique dans la cause de Radioad -vs- l'ADQ et son président.

Activités du Comité administratif

Le Comité administratif s'est rencontré à dix (10) reprises pour des assemblées régulières. Il a tenu trois (3) assemblées spéciales.

En conformité avec ses responsabilités, il a vu à la bonne marche des opérations courantes de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur soumission au Bureau.

Les principales résolutions sont les suivantes:

Résolutions de poursuites et perquisitions en pratique illégale.

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale qui se tiendra le 20 juin 1998.

Imposition de cours à un membre qui s'est retiré plus de trois ans, celui-ci n'ayant pas réussi la première fois.

Étude du plan d'action 1999-2000.

Étude des prévisions budgétaires 1999-2000.

Adoption de projets pour le 25e anniversaire de la denturologie à savoir: un certificat d'expertise en denturologie et une affiche sur "La denturologie".

Réservation officielle à l'Hôtel Delta pour le congrès 2000.

Responsabilités données au procureur de l'Ordre, Me Jean-Claude Dubé, et au président, M. Denis M. Provencher, d.d., de procéder à l'enquête concernant un administrateur de l'ODQ, autorisation est donnée de prendre les mesures nécessaires afin de procéder à ladite enquête et de soumettre un rapport intérimaire et rapport final au Comité administratif.

Soumission de projets de logos pour la formation continue, un logo est retenu, il sera soumis au Bureau.

Compte rendu de la première réunion du comité de formation des denturologistes. Recommandations pour la prochaine réunion.

Présentation du plan d'action 1999-2000 du nouveau comité des affaires professionnelles.

Syndic

Daniel Bergeron, d.d.

Syndics adjoints

Colette Larose, d.d.

Benoit Pagé, d.d.

Syndics correspondants

Raymond Beaulieu, d.d.

Normand Bellerive, d.d.

Monique Champoux, d.d.

Isabelle Cloutier, d.d.

Richard D'Aoust, d.d.

Pierrette Milot, d.d.

Louis Raby, d.d.

Secrétaire

Monique Bonneau

Au cours de l'exercice 1998-1999, le bureau du syndic de l'Ordre des denturologistes du Québec a enregistré 171 plaintes relatives à 123 denturologistes, concernant la qualité ou le prix des services professionnels rendus à la population.

Le règlement des différends

Le nombre de différends soumis à la conciliation : 130, soit :

65	dossiers réglés par une conciliation entre patients et denturologistes;
59	dossiers sont à l'étape de conciliation avec le denturologiste;
06	dossiers ont été fermés, la conciliation ayant été refusée par une des parties.
130	
40	dossiers ont été fermés sans conciliation et ce, pour diverses raisons: rien de dérogatoire, hors délai, plainte non-fondée, plaignant retire sa plainte, plaignant devant la Cour des petites créances ou sans nouvelle du plaignant.
170	
1	dossier a fait l'objet d'une plainte disciplinaire.
171	

Dossiers remis au comité de discipline.

Le syndic a remis 8 plaintes au comité de discipline.

Aucun dossier n'a été remis au conseil d'arbitrage des comptes.

Aucun dossier n'a été remis au comité de révision des plaintes.

Comité de discipline

Présidente
Me Micheline Leclerc

Membres

Robert Cabana, d.d.

Marielle Lapierre, d.d.

François Zilio, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Diane Steben

Le comité de discipline a siégé à 11 reprises et a entendu 8 plaintes.

Nature des plaintes entendues par le comité en 1998-1999				
Nombre de plaintes	Déontologie Art.	Code des professions Art.	Tenue des dossiers Art.	Loi sur la denturologie Art.
1	4, 4.1, 6, 9, 14, 23, 63	45.2, 54, 59.3, 60.2, 114	2.01, 2.02, 3.03, 3.04, 3.05	
1	14, 64	114		7
1	4, 14, 64		2.02 e), 2.02 f)	7
1	61-5°	114, 122		7
1	61-13°			
1	4, 7, 11, 14, 20, 22.1		2.01, 2.05	
1	63	114		
1	21		2.02 f), 2.02 j)	7

Décisions concernant les 8 plaintes

1 plainte - Cause non terminée

7 plaintes - Intimés reconnus coupables

Sanctions imposées dans les 7 plaintes:

5 plaintes : Amendes se chiffrant entre 600.00$ et 3 100.00$ plus frais.

1 plainte : Amende se chiffrant à 3 600.00$ plus frais - Sévère réprimande.

1 plainte : Radiation de 3 mois, 6 mois et 1 an - Radiation permanente - Sévère réprimande, plus frais.

Comité d'inspection professionnelle

Président
Michel Berthiaume, d.d.

Membres du comité et inspecteurs

Suzan Dubois, d.d.

Bruno Leclerc, d.d.

Alphonse Pettigrew, d.d.

Inspecteurs

Marc Belleville, d.d.

Monique Gemme, d.d.

Eric Picard, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Linda Ducharme

Programme 1998-1999

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 207 membres représentant 186 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets).

Travail du comité

Préparation et envoi de 151 avis d'inspection.

En résumé,

Rédaction des 151 rapports de visites:

13 membres visités ont reçu une lettre de félicitations: ils démontraient une pratique excellente en conformité avec les règlements.

136 membres visités ont reçu une lettre contenant des recommandations.

2 membres visités ont reçu uniquement le rapport de visite.

Une lacune très remarquée est:

Le dossier patient incomplet.

3 dossiers ont été référés au syndic.

Il n'y a eu aucune recommandation au Bureau.

Statistiques concernant les 151 inspections professionnelles effectuées en 1998-1999

Nombre de membres visités

19 dans la région I

15 dans la région II

0 dans la région III

10 dans la région IV

18 dans la région V

10 dans la région VI

47 dans la région VII

32 dans la région VIII

Émission de permis

17 membres inscrits en 1974

01 membre inscrit en 1975

07 membres inscrits en 1976

02 membres inscrits en 1977

09 membres inscrits en 1978

04 membres inscrits en 1979

06 membres inscrits en 1980

19 membres inscrits en 1981

05 membres inscrits en 1982

01 membre inscrit en 1983

01 membre inscrit en 1984

07 membres inscrits en 1985

03 membres inscrits en 1986

05 membres inscrits en 1987

05 membres inscrits en 1988

04 membres inscrits en 1989

07 membres inscrits en 1990

08 membres inscrits en 1991

03 membres inscrits en 1992

03 membres inscrits en 1993

14 membres inscrits en 1994

03 membres inscrits en 1995

06 membres inscrits en 1996

09 membres inscrits en 1997

02 membres inscrits en 1998

Emplacement du cabinet

Résidence	34
Édifice commercial	57
Clinique dentaire	59
Autre	1

Activités professionnelles

Fabrication personnelle	148
Prothèse immédiate	144
Prothèse partielle	150
Prothèse sur implants	61
Matériel empreinte finale	143
Maquette d'articulation	138
Cire seulement	28

Nombre de cabinets

Membres ayant 1 cabinet	39
Membres ayant 2 cabinets	63
Membres ayant 3 cabinets	38
Membres ayant 4 cabinets	11

Formation continue

Ordre	79
Autres	67

Collaboration avec les dentistes

Collaboration étroite	90
Au niveau de la référence	61

Le nombre d'années de pratique en moyenne sur les 151 inspections est de 13 ans.

Le nombre de visites que les denturologistes proposent aux patients en moyenne est de 4.9

Pratique

Seul	128
En société	22
Employé	1

Recommandations

Compléter le dossier patient conformément au règlement.	88
Se procurer un stérilisateur adéquat.	12
Se procurer un lavabo.	01
Se procurer un crachoir hygiénique.	13
Voir à ce que le stérilisateur subisse un test biologique.	03
Se procurer une lampe directionnelle.	06
Afficher le permis d'exercice.	24
Afficher le code de déontologie.	28
Afficher le règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.	52
Voir à ce que la publicité soit conforme.	03
Voir à l'aménagement ou l'accès facile d'une toilette.	03
Voir à la propreté des locaux	01
Tenir les dossiers à l'endroit du cabinet inspecté	11
Enlever un diplôme non relié à l'exercice de la profession.	01
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuels.	26
Se procurer un distributeur à verres.	55
Se procurer un distributeur à savon.	06

Comité de la pratique illégale

Responsable
André L. Côté, d.d.

Secrétaire
Diane Steben

Dossiers en cours au 1er avril 1998	**23**
Nouvelles enquêtes et poursuites	11
TOTAL	**34**
Dossiers fermés	12
Dossiers en cours au 31/03/99	**22**

No	Noms	Amendes	Jugements rendus en 1998-1999	Fermés	Perquisitions
540	Pierre Bédard	5 153.00			
566	Marc Sadovsky	3 000.00			
573-574	Guy Mayné	8 383.97			
578	Bernard Martel	2 515.00		Amende payée	
579	Bernard Martel	2 515.00			
580	Bernard Martel	2 515.00			
582	Luc Desjeans	18 102.73			
585	Bernard Martel	6 000.00			
593-594	Pierre Bolduc	15 038.74			
590	Marcel Verreault	2 825.00			
597	Marcel Verreault	1 716.43			
599	Marcel Verreault	7 499.80			
591	Antoine Farah	1 600.00		Amende payée	
595	Michel Cantin	6 400.00			
596	Georges Boivin	4 200.00			
600	Roland Roy	4 045.76			
602	Jacques Blondeau	2 400.00		Amende payée	
603	Robert Leclerc	2 519.01		Travaux communautaires	
601	Oliva Madore	1 482.00		Amende payée	
604	Francine St-Louis		1 200.00		
605	Guy Mayné		4 800.00		
	Nouvelles enquêtes et poursuites				
607	Robert Sisla			Cotisation payée	
608	Denis Boulanger			Cotisation payée	
609	Jean-Marc Prince		1 800.00		
610	Christian Dugré			Manque de preuve	
611	Michel Cantin		3 600.00		
612	Pierre Bédard				Oui
613	Lucien Racine			manque de preuve	
614	Marc Sadovsky			manque de preuve	
615	Michel Cantin			manque de preuve	
616	Marc Sadovsky			manque de preuve	
617	Marie-Suzan Larivée				Oui

Comité de la formation continue

Responsable

Sylvain Perreault, d.d.

Membres du comité

Jacques Chabot, d.d.

Patrice Deschamps, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Diane Steben

Le comité de formation continue s'est réuni à deux reprises et voici les principales activités du comité pour l'année 1998-1999.

Le nouveau programme de formation continue

Le nouveau programme de formation continue comportant des "Unités de Formation Continue" (UFC) constitue un des éléments les plus importants de la profession.

En plus de favoriser une compétence adéquate et un perfectionnement constant, le programme offre des activités adaptées aux priorités et aux contraintes de notre milieu, peu importe où se situe notre pratique.

Un point important de la mission de l'Ordre

L'article 4.1 du code de déontologie de l'Ordre des denturologistes stipule:

«Le denturologiste doit tenir à jour et renouveler ses connaissances théoriques et cliniques conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire».

En mettant sur pied son programme d'unités de formation continue (UFC), l'Ordre tenait compte de cet article et rencontrait également un point important de sa mission à savoir: de stimuler la participation, et susciter chez les membres l'obsession d'une compétence toujours plus grande et la volonté d'y arriver par une formation adéquate et un perfectionnement constant.

Janvier 1998, c'était le grand départ !

Après 1 an, nous pouvons vous dire que c'est très bien parti ! La réponse est favorable.

Premier relevé de formation continue

Nous avons procédé à la compilation des U.F.C. pour chacun des membres de l'Ordre. Malgré le fait que le programme n'ait qu'une année d'existence, plusieurs denturologistes ont déjà obtenu leur *"Attestation du programme triennal de perfectionnement"*.

Cours de formation pour les membres

Le comité, lors de ses rencontres, a accrédité plusieurs cours et conférences qui sont ou seront offerts aux denturologistes.

Le comité de formation continue travaille en étroite collaboration avec le CIRED (Centre international de recherche et d'éducation en denturologie) pour ce qui concerne le volet cours de formation pour les membres.

Parmi la liste des cours offerts aux denturologistes, un cours à distance *"La tenue de dossier : un geste professionnel"* est maintenant disponible. Cette activité a été élaborée en collaboration avec l'Ordre, l'Université du Québec et CIRED.

Quelques articles éducatifs accompagnés d'un questionnaire ont aussi été créés. La lecture de ces articles est également une activité créditable dans le cadre de la formation continue.

Plusieurs cours sont offerts aux membres tels :

. Gérontologie.

. Articulateurs et prothèses balancées.

. La prothèse amovible en implantologie dentaire.

. Services post-insertion en prothèses amovibles sur implants ostéointégrés.

. Prothèses sur implants ostéointégrés.

. Prothèses amovibles selon la technique d'occlusion lingualisée.

. La prothèse anti-ronflement.

Membres du comité

Gilles Jules Beauchemin, d.d.

Pierre-Paul Landry, d.d.

Pierre Tremblay, d.d.

Secrétaire du comité

Diane Steben

Lors d'une assemblée régulière du Bureau de l'Ordre, tenue le 29 janvier 1999, il y a eu constitution du comité des affaires professionnelles.

Comité des affaires professionnelles

Responsable
Dominic Pelletier, d.d.

Le mandat

Le mandat du comité des affaires professionnelles consiste au développement de projets dans l'intérêt de la profession.

Les principales activités pour l'année 1998-1999

Le comité s'est réuni à plusieurs reprises et voici ses principales activités pour 1998-1999.

. Une liste abrégée des tarifs suggérés a été présentée au Bureau de l'Ordre et adoptée par celui-ci, pour être par la suite envoyée à tous les membres de l'Ordre.

. Le comité a travaillé à restaurer le dépliant ***"Votre denturologiste et vos nouvelles prothèses dentaires complètes"***. Le nouveau dépliant est un outil intéressant pour les membres.

. Des démarches ont été faites pour présenter aux membres un dossier patient informatisé.

. Des rencontres ont eu lieu avec diverses compagnies d'assurances, concernant un plan d'assurance collective.

. Des demandes ont été adressées à différents ministères (SAAQ - RAMQ - CSST - Santé Canada) pour confirmation et obtention des ententes déjà existantes.

. Une liste complète des tarifs suggérés incluant une table des matières est également prête.

. Un plan d'action du comité pour l'année 1999-2000 a été remis. Les projets abondent et ce, toujours dans l'intérêt de la profession.

Comité de la formation

Président
Denis M. Provencher, d.d.

Membres du comité

Denis M. Provencher, d.d., représentant de l'Ordre.

Marc Michaud, d.d., représentant de l'Ordre.

Patrice Deschamps, d.d., représentant de la Fédération des Cégeps.

Suzane Fiset, d.d., représentante de la Fédération des Cégeps.

Jean-Pierre Fons, représentant du Ministère de l'Éducation.

Monique Bouchard, directrice générale et secrétaire.

Le 3 septembre 1997, entrait en vigueur le règlement sur le comité de la formation des denturologistes.

Le mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes.

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

Les rencontres

Le comité de la formation a tenu deux réunions au cours de l'année 1998-1999.

Lors de ces deux rencontres, il fut question surtout :

Du nouveau programme en denturologie, entre autres :

Son implantation et sa mise en application.

Les difficultés d'application.

L'adaptation du nouveau programme.

Les objectifs à court, moyen et long terme.

Il fut question également :

De la qualité de la formation.

Du programme alternance travail-études.

D'un projet de règlement sur les actes professionnels qui peuvent être posés par des personnes autres que des membres de l'Ordre.

Et un autre projet modifiant le règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Tableau des membres

Permis en vigueur au 1er avril 1998	**930**
Permis délivrés durant l'année	**55**
Nouveaux membres	27
Réadmissions	12
Inscriptions	16
Permis révoqués durant l'année	**57**
Démissions	47
Radiations	04
Décès	06
Permis temporaire et restrictif	**0**
Permis en vigueur au 31 mars 1998	930
Nombre total des membres inscrits au Tableau au 31 mars 1999	**928**

RÉPARTITION DES MEMBRES EN POURCENTAGE SELON LES RÉGIONS ÉLECTIVES AU 31 MARS 1999

Région		Nombre	Pourcentage
I	Bas Saint-Laurent - Gaspésie - Québec	164	17.7 %
II	Saguenay - Lac St-Jean - Côte Nord	52	5.6 %
III	Mauricie - Bois-Francs	64	6.9 %
IV	Estrie	36	3.9 %
V	Montréal	217	23.4 %
VI	Outaouais-Abitibi-Témiscamingue	50	5.4 %
VII	Laval -Lanaudière - Laurentides	152	16.3 %
VIII	Montérégie	193	20.8 %
	TOTAL	**928**	**100 %**

Montant de la cotisation annuelle	**$661.00**	**01/04/1998**

Rapport financier annuel au 31 mars 1999

Sommaire

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 19

ÉTATS FINANCIERS

Résultats 20
Évolution des actifs nets 21
Bilan 22
Flux de trésorerie 23
Notes complémentaires 24

Annexe 1 - Produits et charges des opérations courantes 27
Annexe 2 - Produits et charges du comité de pratique illégale 28
Annexe 3 - Produits et charges du comité de discipline 29
Annexe 4 - Charges de l'inspection professionnelle 30
Annexe 5 - Charges des autres comités 31
Annexe 6 - Produits et charges du comité d'information publique 32

Ordre des denturologistes du Québec

MOQUIN
AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

1550, rue Ampère • Bureau 305
Boucherville • Québec • J4B 7L4

Tél.: (450) 449-9999
Tél.: (514) 640-4013
Téléc.: (514) 640-4014

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de **L'ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** au **31 mars 1999** et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au **31 mars 1999** ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Ce rapport n'a pas trait aux prévisions budgétaires incluses aux résultats, puisque nous ne pouvons exprimer d'opinion sur ces données établies à partir d'estimations et d'hypothèses.

Moquin Amyot

Comptables agréés

Boucherville
le 23 avril 1999

SOCIÉTÉ AFFILIATION
ENREGISTRÉE NATIONALE ET
ISO 9002 INTERNATIONALE

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	1999 $ Total	1998 $ Total
Produits				
Opérations courantes (annexe 1)	635 066	-	635 066	628 344
Pratique illégale (annexe 2)	28 083	-	28 083	42 132
Comité de discipline (annexe 3)	18 708	-	18 708	22 253
Comité d'information publique (annexe 6)	-	-	-	220 200
	681 857	-	681 857	912 929
Charges				
Opérations courantes (annexe 1)	388 838	-	388 838	400 048
Pratique illégale (annexe 2)	21 441	-	21 441	37 685
Comité de discipline (annexe 3)	78 809	-	78 809	27 907
Inspection professionnelle (annexe 4)	28 936	-	28 936	21 797
Autres comités (annexe 5)	154 257	-	154 257	166 711
Comité d'information publique (annexe 6)	-	-	-	234 353
	672 281	-	672 281	888 501
Amortissement des immobilisations	-	16 560	16 560	19 148
	672 281	16 560	688 841	907 649
Excédent des produits sur les charges (Excédent des charges sur les produits)	9 576	(16 560)	(6 984)	5 280

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

			1999 $	1998 $
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Total	Total
Solde de fonds au début	311 854	165 494	477 348	472 068
Excédent des produits sur les charges (Excédent des charges sur les produits)	9 576	(16 560)	(6 984)	5 280
	321 430	148 934	470 364	477 348
Virements interfonds (note 7)	(8 212)	8 212	-	-
Solde de fonds à la fin	313 218	157 146	470 364	477 348

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

BILAN
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	1999 $ Total	1998 $ Total
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	13 947	-	13 947	68 251
Dépôts à terme	260 000	-	260 000	240 000
Comptes à recevoir (note 3)	116 254	-	116 254	88 598
Frais payés d'avance	3 270	-	3 270	2 701
	393 471	-	393 471	399 550
Immobilisations (note 4)	-	217 792	217 792	234 352
	393 471	217 792	611 263	633 902
PASSIF				
Court terme				
Fournisseurs et autres créditeurs	22 193	-	22 193	23 801
Cotisations perçues d'avance	58 060	-	58 060	63 895
	80 253	-	80 253	87 696
Dette à long terme (note 5)	-	60 646	60 646	68 858
ACTIFS NETS	313 218	157 148	470 384	477 348
	393 471	217 792	611 263	633 902

Approuvé,

_____ , président

_____ , trésorier

MOQUIN
AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999 $	1998 $
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges (Excédent des charges par rapport aux produits)	(6 984)	5 280
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissements	16 560	19 148
Fonds de roulement autogénéré	9 576	24 428
Variation des éléments hors caisse	(35 668)	(80 428)
	(26 092)	(56 000)
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-	(250)
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(8 212)	(24 202)
Variation des liquidités	(34 304)	(80 452)
Liquidités au début	308 251	388 703
Liquidités à la fin	273 947	308 251

Les liquidités sont composées de l'encaisse et des dépôts à terme.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des denturologistes du Québec est constitué en vertu de la Loi sur la denturologie du Québec. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds des immobilisations présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations.

Comptabilisation des revenus

Les droits d'admission sont portés aux résultats de l'exercice au moment de la demande d'admission.

Les amendes pour le comité de discipline et de pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le comité de discipline ou par le jugement de la Cour.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

De plus, les immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Mobilier de bureau	20 %

3. COMPTES À RECEVOIR

	1999 $	1998 $
Amendes à recevoir	114 992	88 598
Cotisations à recevoir	1 262	-
	116 254	88 598

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	1999 $ Valeur nette	1998 $ Valeur nette
Bâtiment	293 160	111 556	181 604	189 164
Mobilier de bureau	177 753	141 565	36 188	45 188
	470 913	253 121	217 792	234 352

5. DETTE À LONG TERME

	1999 $	1998 $
Hypothèque immobilière de premier rang, 7,575 %, remboursable par mensualités de 1 089 $, incluant les intérêts, renouvelable en novembre 2000	60 648	68 858

Les versements estimatifs échéant au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2000	8 846
2001	9 529
2002	10 265
2003	11 057
2004	11 910
	51 607

6. ENGAGEMENT

Au cours de l'exercice précédent, l'Ordre des denturologistes du Québec s'est engagé à verser une somme de 15 000 $ au fonds de développement du Collège Édouard Montpetit afin de contribuer au financement d'une salle de chirurgie dentaire. Un solde final de 5 000 $ devra être déboursé au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

7. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 8 212 $ a été transféré au fonds des immobilisations afin d'assumer les versements en capital de la dette à long terme.

8. RECLASSEMENT DES POSTES

Certains postes apparaissant aux états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.

9. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC **ANNEXE 1**

PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999 $		1998 $
	Réel	Budget	Réel
Produits			
Cotisations annuelles	596 899	606 225	594 226
Cotisations antérieures récupérées	1 561	1 000	1 531
Dépliants	142	1 025	2 244
Dossiers patients	8 520	8 000	7 345
Formation continue (articles éducatifs)	2 470	15 000	375
Inscription et admission	3 750	3 500	3 525
Revenus d'intérêts	16 979	13 000	14 160
Journal - Présence	2 425	2 500	1 703
Plaques A.T.M.	-	600	600
Tableaux des membres	2 320	2 550	2 635
	635 066	653 400	628 344
Charges			
Abonnements, souscriptions et cotisations	8 800	9 000	7 763
Assemblée générale et spéciale	3 062	2 500	2 827
Assurances générales	4 518	5 500	4 625
Mauvaises créances	3 763	2 000	68
Dépenses générales	3 244	3 500	2 974
Dossiers patients	7 333	3 000	-
Entretien, réparations et énergie	22 986	23 500	22 491
Élections	-	-	1 897
Frais bancaires	1 638	2 500	2 147
Frais de vérification	7 000	7 000	6 800
Imprimerie et papeterie	13 183	12 000	8 306
Journal - Présence	12 615	12 950	8 894
Location - équipement et salle	710	1 000	629
Rapport annuel	3 698	4 000	3 394
Salaires et charges sociales	190 052	190 032	189 833
Tableaux des membres de l'Ordre	2 175	2 200	2 175
Taxes et permis	7 899	8 000	7 700
Télécommunications	11 913	13 000	14 053
Orientations stratégiques	49 940	50 000	73 059
Frais d'informatique	5 551	10 000	13 057
Timbres et messageries	23 899	21 000	21 077
Frais financiers	4 859	15 000	6 279
	388 838	397 682	400 048
Excédent des produits sur les charges	246 228	255 718	228 296

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC **ANNEXE 2**

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999 $		1998 $
	Réel	Budget	Réel
Produits			
Amendes	28 083	30 000	42 132
Charges			
Honoraires	2 060	3 000	3 568
Frais de séjour et de déplacements	1 436	2 500	2 162
Honoraires juridiques (Montréal)	8 953	10 000	3 058
Déboursés légaux (Montréal)	503	1 000	242
Honoraires juridiques (Québec)	3 556	10 000	14 120
Déboursés légaux (Québec)	663	2 000	1 414
Investigation professionnelle	4 270	10 400	13 121
	21 441	38 900	37 685
Excédent des produits sur les charges (Excédent des charges sur les produits)	6 642	(8 900)	4 447

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC **ANNEXE 3**

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE DISCIPLINE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999 $		1998 $
	Réel	Budget	Réel
Produits			
Amendes	18 708	10 000	22 253
Charges			
Honoraires de présence	2 048	2 000	384
Frais de séjour et de déplacements	2 427	2 000	281
Honoraires juridiques	45 920	27 500	8 039
Frais de huissiers	2 188	2 000	971
Salaires	21 830	21 828	17 485
Sténographe	3 580	5 000	285
Frais d'enquêtes et d'avocats	816	1 000	9
Tribunal des professions	-	10 000	453
	78 809	71 328	27 907
Excédent des charges sur les produits	(60 101)	(61 328)	(5 654)

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC **ANNEXE 4**

CHARGES DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999 $		1998 $
	Réel	Budget	Réel
Honoraires	9 523	10 000	5 756
Frais de déplacements	6 085	5 000	3 168
Frais de séjour	487	2 000	386
Salaires	12 841	12 840	12 489
	28 936	29 840	21 797

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC **ANNEXE 5**

CHARGES DES AUTRES COMITÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999		1998
	$		$
	Réel	Budget	Réel
Administration générale et assemblée du bureau			
Honoraires - Bureau	7 792	9 000	12 456
Dépenses - Bureau	12 628	11 000	14 552
Honoraires - Comité administratif	4 159	2 500	2 522
Dépenses - Comité administratif	3 406	3 000	1 983
Assemblées - régions administratives	-	4 000	17 213
Allocation de dépenses - président	15 000	15 000	15 000
Honoraires juridiques	22 223	20 000	22 834
Déboursés légaux	1 647	2 000	1 344
Dépenses - administration	5 389	10 000	9 837
	72 244	76 500	97 741
Formation continue et enseignement collégial			
Honoraires	770	3 000	464
Frais de séjour et de déplacements	2 461	2 000	651
Cours-articles éducatifs-CIRED-subventions CÉGEP	26 627	15 000	19 000
	29 858	20 000	20 115
Comité du bureau du syndic			
Honoraires			
Syndic	32 103	32 600	29 974
Syndic-adjoint	7 884	8 000	7 828
Experts	2 516	4 000	3 115
Juridiques	6 589	5 000	6 251
Frais de séjour et de déplacements			
Syndic	1 138	1 000	348
Syndic-adjoint	1 273	2 000	1 341
	51 483	52 600	48 855
Comité de révision des plaintes			
Honoraires	-	1 050	-
Frais de séjour et de déplacements	-	1 000	-
Honoraires juridiques	672	2 000	-
Déboursés légaux	-	500	-
	672	4 550	-
Total des charges	154 257	153 650	166 711

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ D'INFORMATION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999 $		1998 $
	Réel	Budget	Réel
Produits			
Cotisations spéciales	-	-	220 200
Charges			
Honoraires	-	-	2 500
Sondages	-	-	14 800
Production	-	-	730
Projets spéciaux - ADQ	-	-	(900)
Placements média	-	-	217 223
	-	-	234 353
Excédent des produits sur les charges (Excédent des charges sur les produits)	-	-	(14 153)

États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

Fonds de développement en denturologie (F.D.D.)

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN 34

ÉTATS FINANCIERS

Bilan du fonds d'administration générale 35

Revenus et dépenses et surplus du fonds d'administration générale 36

Annexe 1 - Revenus et dépenses des opérations courantes et revenus et dépenses de l'Expodent 37

MOQUIN
AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

1550, rue Ampère • Bureau 305
Boucherville • Québec • J4B 7L4

Tél.: (450) 449-9999
Tél.: (514) 640-4013
Téléc.: (514) 640-4014

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux participants de
FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)

Nous avons procédé à l'examen du bilan de **FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)** au **31 mars 1999**, ainsi que l'état des revenus et dépenses et surplus du fonds d'administration générale de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes généralement reconnues régissant les missions d'examen et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par les administrateurs.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous égards importants, aux principes comptables généralement reconnus.

Moquin Amyot

Comptables agréés

Boucherville
le 23 avril 1999

SOCIÉTÉ ENREGISTRÉE ISO 9002
AFFILIATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)

BILAN DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
AU 31 MARS 1999

	1999 $	1998 $
ACTIF		
Encaisse	26 194	27 078
Taxes de vente	-	101
	26 194	27 179
PASSIF		
Fournisseurs et autres créditeurs	750	750
SURPLUS		
Surplus	25 444	26 429
	26 194	27 179

Approuvé,

Dr M Lamb d.d., président

Nancy Sauvé, secrétaire

Le fonds de développement en denturologie (F.D.D.), constitué le 20 avril 1995 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a débuté son exploitation en avril 1995 et sa principale activité est le salon Expodent.

Non vérifié

MOQUIN AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)

REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999 $	1998 $
REVENUS		
Opérations courantes (annexe 1)	-	-
Expodent (annexe 1)	-	-
	-	-
Dépenses		
Opérations courantes (annexe 1)	831	1 568
Expodent (annexe 1)	154	2 451
	985	4 019
Excédent des dépenses sur les revenus	(985)	(4 019)
Surplus au début	26 429	30 448
SURPLUS À LA FIN	25 444	26 429

Non vérifié

MOQUIN AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

ANNEXE 1

FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)

REVENUS ET DÉPENSES DES OPÉRATIONS COURANTES ET REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXPODENT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999 $	1998 $
REVENUS ET DÉPENSES DES OPÉRATIONS COURANTES		
Revenus	-	-
Dépenses		
Honoraires	750	1 419
Taxes et permis	32	46
Frais bancaires	49	103
	831	1 568
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(831)	(1 568)
REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXPODENT		
Revenus	-	-
Dépenses		
Comité	154	686
Imprimerie	-	475
Location de kiosques	-	1 290
	154	2 451
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(154)	(2 451)

Non vérifié

MOQUIN AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS
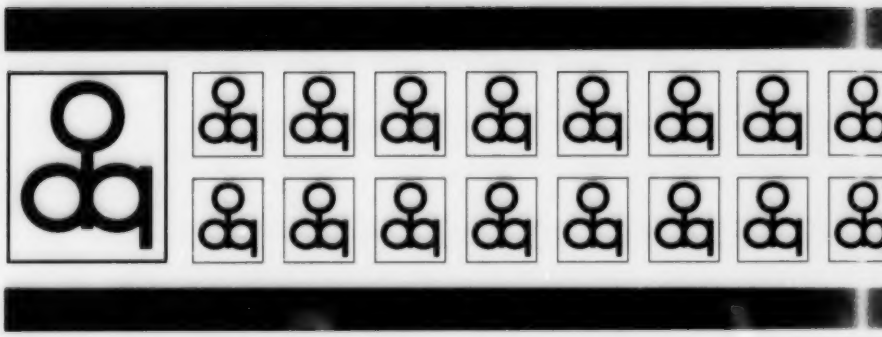
Le denturologiste
un expert
en
prothèse dentaire
amovible